



Conseiller(e) en Insertion Professionnelle

Titre Professionnel du Ministère du Travail du Plein Emploi et de l'Insertion inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Bac+2 : Niveau 5
Code CPF : 243502
Code RNCP : RNCP37274
Certif Info N°99285
Code NSF : 332t

CPF

A man with dark hair and a beard, wearing a light blue button-down shirt, is seated at a light-colored table. He is looking down at several documents on the table, with his hands resting on them. A woman with dark hair is seated across from him, partially visible on the left side of the frame. The background shows a modern interior with a light-colored sofa and a wooden wall panel.

Le métier de Conseiller(e) en Insertion Professionnelle

Le(La) Conseiller(e) en Insertion Professionnelle favorise par des réponses individualisées l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ou des adultes rencontrant des difficultés d'insertion ou de reconversion (en prenant en compte les dimensions multiples de l'insertion : emploi, formation, logement, santé, mobilité, accès aux droits...).

Son action vise à les aider à construire et à s'approprier un parcours d'accès à l'emploi et à surmonter progressivement les freins rencontrés. Afin de favoriser les interactions entre les publics et leur environnement socioéconomique, il(elle) s'appuie sur ses connaissances du bassin d'emploi, du marché du travail, de l'offre de formation, des dispositifs et des aides.

Il(Elle) travaille en équipe, en réseau et dans un cadre partenarial avec des structures et des acteurs de son territoire d'intervention qu'il(elle) a identifiés.

Le dispositif de formation

Public concerné



Toute personne en reconversion professionnelle ou souhaitant monter en compétences. Goût prononcé pour l'accompagnement, l'aide à l'insertion, l'échange et la rédaction d'écrits professionnels. Niveau Bac conseillé.

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Métier visés / Passerelles et poursuite d'études



Métiers accessibles*

- + Conseiller(re) en Insertion Professionnelle
- + Chargé(e) d'Insertion et d'Accompagnement social
- + Chargé(e) de Mission Handicap
- + Conseiller(e) à l'Emploi
- + Consultant(e) Réinsertion



Passerelles et poursuite d'études possibles**

Formations accessibles à partir d'un diplôme de niveau Bac+2 ;
Licence professionnelle intervention sociale

* Liste non-exhaustive

** La formation vise l'insertion directe en emploi. Une poursuite de parcours peut néanmoins être envisageable avec des exemples indiqués.

Prérequis et modalités d'accès



Connaissance des logiciels de la suite Office. Bonne communication écrite et orale.

Entrée en formation soumise à :

- + Entretien(s) avec un(e) Conseiller(e) Formation visant à démontrer la cohérence du projet professionnel en adéquation avec la formation visée
- + Positionnement via une plateforme de test
- + Validation du financement du parcours (délai d'accès variable selon le calendrier de la formation et le dispositif de financement mobilisé, entre 15 jours et 5 mois)

Méthodes mobilisées



Formation en présentiel (Paris) OU en présentiel à distance

- + 35 heures/semaine, du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00
- + Formation synchrone avec une équipe pédagogique dédiée tout au long du parcours (que cela soit en présentiel ou en présentiel à distance)
- + Modalités : théorie, pratique, travaux de groupes, individuels, réalisation de projets



Prérequis techniques fortement conseillés pour suivre cette formation en présentiel à distance

- + Connexion internet « Haut débit », 15 mégabits par seconde minimum
- + Fibre non obligatoire
- + Relier sa box à son ordinateur via un câble réseau
- + Résider en France Métropolitaine
- + Être muni d'un casque audio/micro
- + PC/MAC i3, SSD, 8 Go de RAM
- + Configuration suffisante pour travailler sur les outils de la suite Office, utiliser des outils de distanciel comme Microsoft Teams et des logiciels spécifiques métiers



Pédagogie

Un apprentissage métier proactif basé sur le faire avec l'accompagnement des formateurs tout au long du parcours. En présentiel ou en présentiel à distance : accès individuel aux ressources de formation et progression personnalisée si besoin. Outils de suivi collectif et individuels (espaces d'échanges et de partage en ligne, salles virtuelles si en présentiel à distance, supports de cours, TP, exercices).

Le dispositif de formation

(suite)

Modalités d'évaluation



- + Evaluation des acquis : tout au long du parcours, tests d'acquisition des savoirs et mesures des savoir-faire lors de situations de mise en application pratique (TPs, exercices, projets), ECF
- + Fin de formation : attestation de fin de formation
- + Validation : titre professionnel du Ministère du Travail du Plein Emploi et de l'Insertion (reconnu par l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Possibilité de validation du titre complet ou de validation partielle (CCP)
- + Modalités d'examen : modalités conformes au référentiel de certification du titre visé avec une mise en situation professionnelle, un entretien technique, un questionnaire à partir de productions, un entretien final (y compris le temps d'échange avec le livret ECF et le Dossier Professionnel). Présentation détaillée des modalités de certification lors de l'entretien de candidature et en cours de parcours de formation

Que la formation se déroule en présentiel ou en présentiel à distance, l'examen final permettant de valider le titre professionnel ou la certification professionnelle se fera sur l'un de nos 3 sites (Paris, Lille, Lyon) en présence physique du candidat et des jurys habilités.

TARIF & FINANCEMENT



Tarif

Taux horaire de 15 euros TTC

Demandeurs d'emploi ou financement personnel :

Tarifs spécifiques à consulter auprès du centre concerné pour un accompagnement personnalisé.



Financement

Quel que soit votre statut (salarié du secteur privé ou public, demandeur d'emploi...), des [dispositifs de financement](#) vous aident à réaliser votre projet de formation.

Toutes nos formations sont éligibles au CPF.

Objectifs de formation

Le Titre Professionnel de Conseiller en Insertion Professionnelle de Niveau 5 (code NSF : 332t) se compose de 3 activités types (CCP). Chaque activité type comportant les compétences nécessaires à sa réalisation.

À l'issue de cette formation, vous serez capable de :

Accueillir pour analyser la demande des personnes et poser les bases d'un diagnostic partagé

- + Informer une personne ou un groupe sur les ressources en matière d'insertion et les services dématérialisés
- + Analyser la demande de la personne et poser les bases d'un diagnostic partagé
- + Exercer une veille informationnelle, technique et prospective pour adapter son activité au public et au contexte
- + Travailler en équipe, en réseau et dans un cadre partenarial pour optimiser la réponse aux besoins des personnes accueillies
- + Réaliser le traitement administratif et les écrits professionnels liés à l'activité dans un environnement numérique

Accompagner les personnes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle

- + Contractualiser et suivre avec la personne son parcours d'insertion professionnelle
- + Communiquer par écrit, en français et en anglais
- + Accompagner une personne à l'élaboration de son projet professionnel
- + Organiser la conservation et la traçabilité de l'information
- + Accompagner la réalisation des projets professionnels
- + Concevoir des ateliers thématiques favorisant l'insertion professionnelle des publics
- + Préparer et animer des ateliers thématiques favorisant l'insertion
- + Analyser sa pratique professionnelle

Mettre en œuvre une offre de services auprès des employeurs pour favoriser l'insertion professionnelle

- + Déployer, dans une démarche projet, des actions de prospection avec les employeurs du territoire pour favoriser l'insertion professionnelle
- + Apporter un appui technique aux employeurs en matière de recrutement
- + Mettre en œuvre une action de communication
- + Faciliter l'intégration et le maintien du salarié dans son environnement professionnel
- + Inscrire ses actes professionnels dans une démarche de développement durable



Parchemin et livret de certification

- + Un parchemin est attribué au candidat ayant obtenu le titre complet
- + Un livret de certification est remis au candidat en réussite partielle

Ces deux documents sont délivrés par le représentant territorial compétent du Ministère du Travail du Plein Emploi et de l'Insertion.

Le système de certification du Ministère du Travail du Plein Emploi et de l'Insertion est régi par les textes suivants :

- Code de l'éducation notamment les articles L. 335-5, L 335-6, R 335-7, R. 335-13 et R. 338-1 et suivants ;

- Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du Ministère du Travail du Plein Emploi et de l'Insertion ;

- Arrêté du 21 juillet 2016 (JO du 28 juillet 2016 modifié par l'arrêté du 15 septembre 2016) portant règlement général des sessions d'examen pour l'obtention du titre professionnel du Ministère du Travail du Plein Emploi et de l'Insertion.

1. Présentation de la formation et cohésion

- + Formalités administratives
- + Règlement intérieur
- + Faire connaissance
- + Cohésion de groupe
- + Enjeux, objectifs et conditions de réussite

2. Exercer une veille technique et prospective

- + Découvrir les outils de veille
- + Organiser sa veille professionnelle
- + Vérifier les informations, choisir les sources fiables
- + Elaborer son système personnel de veille

3. Travailler en équipe, en réseau et dans un cadre partenarial

- + Analyser le fonctionnement de sa structure
- + Cartographier son réseau et les partenaires
- + Cerner les limites de fonctionnement, les compétences
- + Solliciter les acteurs internes et externes

4. Informer une personne, un groupe sur les ressources en matière d'insertion

- + Répondre aux demandes d'information du public
- + Communiquer sur les services proposés par la structure
- + Orienter vers d'autres structures ou mettre en relation avec des personnes de ressources
- + Connaître son territoire et ses acteurs

5. Analyser la demande de la personne et poser les bases d'un diagnostic partagé

- + Accueillir la personne
- + Présenter le cadre de l'entretien
- + Favoriser l'expression de sa demande
- + Distinguer les 6 attitudes décrites par E. porter
- + Identifier avec elle ses besoins
- + Déceler et prendre en compte les situations d'urgence nécessitant une intervention immédiate

6. Bureautique et TRE

- + Apprivoiser l'outil informatique
- + Les bases Windows, Word, Excel, PowerPoint
- + TRE : Concevoir un CV, une lettre de motivation
- + Réaliser une présentation

7. Traitement administratif et écrits professionnels dans un environnement numérique

- + Bases de données : qualifier un fichier, saisir les informations
- + Problématique : la définir et la poser selon la situation
- + Ecrire en fonction de ses interlocuteurs
- + Rédiger : synthèse d'entretiens et fiches de liaison
- + Définir avec la personne le contenu des écrits transmis
- + Respecter les grands principes de l'écocitoyenneté
- + Notions : affects, faits, opinions

8. Concevoir, préparer et animer des ateliers thématiques favorisant l'insertion

- + Appliquer une méthode d'analyse de la demande
- + Respecter un cahier des charges, en déduire le contenu et le dispositif d'évaluation
- + Formuler des intentions et des objectifs pédagogiques
- + Formaliser un scénario pédagogique global favorisant la dynamique de groupe
- + Intégrer les concepts de développement durable et les outils numériques
- + Anticiper l'organisation logistique
- + Mesurer la satisfaction des apprenants

9. Accompagner une personne à l'élaboration de son projet professionnel

- + Connaître les techniques de recherche d'emploi
- + Utiliser des outils classiques de connaissance de soi
- + Adopter une approche centrée sur la personne (Ecoute active - Congruence - Empathie - Foi en l'autre)
- + Notions et concepts : traits de personnalité, attentes, motivation, valeurs, intérêts, compétences transférables, talents, qualités, représentations

10. Contractualiser et suivre avec la personne son parcours d'insertion professionnelle

- + Fixer le cadre de l'accompagnement
- + Repérer les ressources mobilisables (personne et environnement)
- + Connaître les différents types d'entretien
- + Notions et concepts : priorités, plan d'action, prise de décision, motivation, courbe du changement, écoute active

11. Accompagner la réalisation des projets professionnels

- + Suivre les étapes des 4 entretiens : découverte, suivi, aide, accompagnement
- + Maîtriser l'écoute active
- + Veiller à l'entretien de la motivation chez la personne
- + Connaître les modalités de formation
- + Accompagner le montage de dossier : formation, création, financement
- + Aider à présenter une candidature

12. Analyse et auto-analyse de sa pratique professionnelle

- + Evaluer l'atteinte des objectifs
- + Rédiger un bilan de prestation
- + Alerter, informer la hiérarchie : tensions avec le public, intensité du travail, pression temporelle, souffrance mentale, rapports sociaux difficiles
- + Argumenter ses choix stratégiques
- + Analyser sa pratique d'animation
- + Formuler un feedback efficace
- + Notions : affects, faits, opinions, représentations et croyances

13. Déployer dans une démarche projet des actions de prospection avec les employeurs du territoire pour favoriser l'insertion professionnelle

- + Définir les enjeux, contraintes et objectifs du projet
- + Connaître les étapes clés d'un projet
- + Réaliser un rétro planning
- + Préparer un argumentaire
- + Prendre et entretenir des contacts avec des employeurs ciblés
- + Recueillir des informations sur leurs besoins en main-d'œuvre
- + Modalités de recrutement
- + Repérer des emplois potentiels et des besoins d'employeurs
- + Développer son réseau d'employeurs

14. Apporter un appui technique aux employeurs en matière de recrutement

- + Conduire un entretien de découverte pour recueillir les besoins d'un employeur
- + Analyser un poste ou une situation de travail et rédiger une fiche de poste
- + Mener un entretien de recrutement
- + Formaliser une offre d'emploi dans le respect de la législation
- + Veiller au respect de la réglementation sur la non-discrimination à l'emploi
- + Mettre en œuvre une stratégie collective territoriale pour répondre aux besoins des employeurs

15. Faciliter l'intégration du salarié dans son environnement professionnel

- + Connaître les rôles des différents interlocuteurs
- + Repérer et mobiliser les compétences et limites des acteurs (médecin du travail, ergonomes...)
- + Mener un entretien de médiation : le préparer (aspects techniques et organisationnels), rappel du cadre et du contexte, utiliser les techniques de communication, méthode « DESC », assertivité
- + Prévenir les situations à risque et gérer les situations conflictuelles
- + Rédiger les documents de synthèse relatifs à l'accompagnement

16. Éco-citoyenneté : Inscrire ses actes dans une démarche de développement durable

- + Définir le développement durable
- + Connaître la législation : dimension sociale et ethnique, non-discrimination à l'emploi, égalité des chances et accès à la citoyenneté
- + Connaître les pratiques écocitoyennes
- + Adopter une posture responsable

Modalités d'obtention du titre

1. Pour un candidat issu d'un parcours continu de formation

À l'issue d'un parcours continu de formation correspondant au titre visé, le candidat est évalué par un jury composé de professionnels, sur la base des éléments suivants :

- + une mise en situation professionnelle écrite en français, reconstituée sous forme d'étude d'un cas d'entreprise, complétée par un entretien technique
- + les résultats des évaluations passées en cours de formation
- + un dossier professionnel dans lequel le candidat a consigné les preuves de sa pratique professionnelle, complété d'annexes si prévues au RC
- + un entretien final avec le jury.

2. Pour un candidat à la VAE

Le candidat constitue un dossier de demande de validation des acquis de son expérience professionnelle d'un an en rapport avec le titre visé.

Il reçoit, de l'unité départementale de la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS), une notification de recevabilité lui permettant de s'inscrire à une session titre.

Lors de cette session, le candidat est évalué par un jury de professionnels, sur la base des éléments suivants :

- + une mise en situation professionnelle ou une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, complétée par un entretien technique
- + un dossier professionnel dans lequel le candidat a consigné les preuves de sa pratique professionnelle, complété d'annexes si prévues au RC
- + un entretien final avec le jury.

Pour ces deux catégories de candidats (§ 1 et 2 ci-dessus), le jury, au vu des éléments spécifiques à chaque parcours, décide ou non de l'attribution du titre. En cas de non-obtention du titre, le jury peut attribuer un ou plusieurs certificat(s) de compétences professionnelles (CCP) composant le titre. Le candidat peut se présenter aux CCP manquants dans la limite de la durée de validité du titre.

Afin d'attribuer le titre, un entretien final se déroule en fin de session du dernier CCP, et au vu du livret de certification. En cas de révision du titre, l'arrêté de spécialité fixe les correspondances entre les CCP de l'ancien titre et ceux du titre révisé. Le candidat se présente aux CCP manquants du nouveau titre.

En cas de clôture du titre, le candidat ayant antérieurement obtenu des CCP dispose d'un an à compter de la date de la fin de validité du titre pour obtenir le titre initialement visé.

3. Pour un candidat issu d'un parcours discontinu de formation ou ayant réussi partiellement le titre (formation ou VAE)

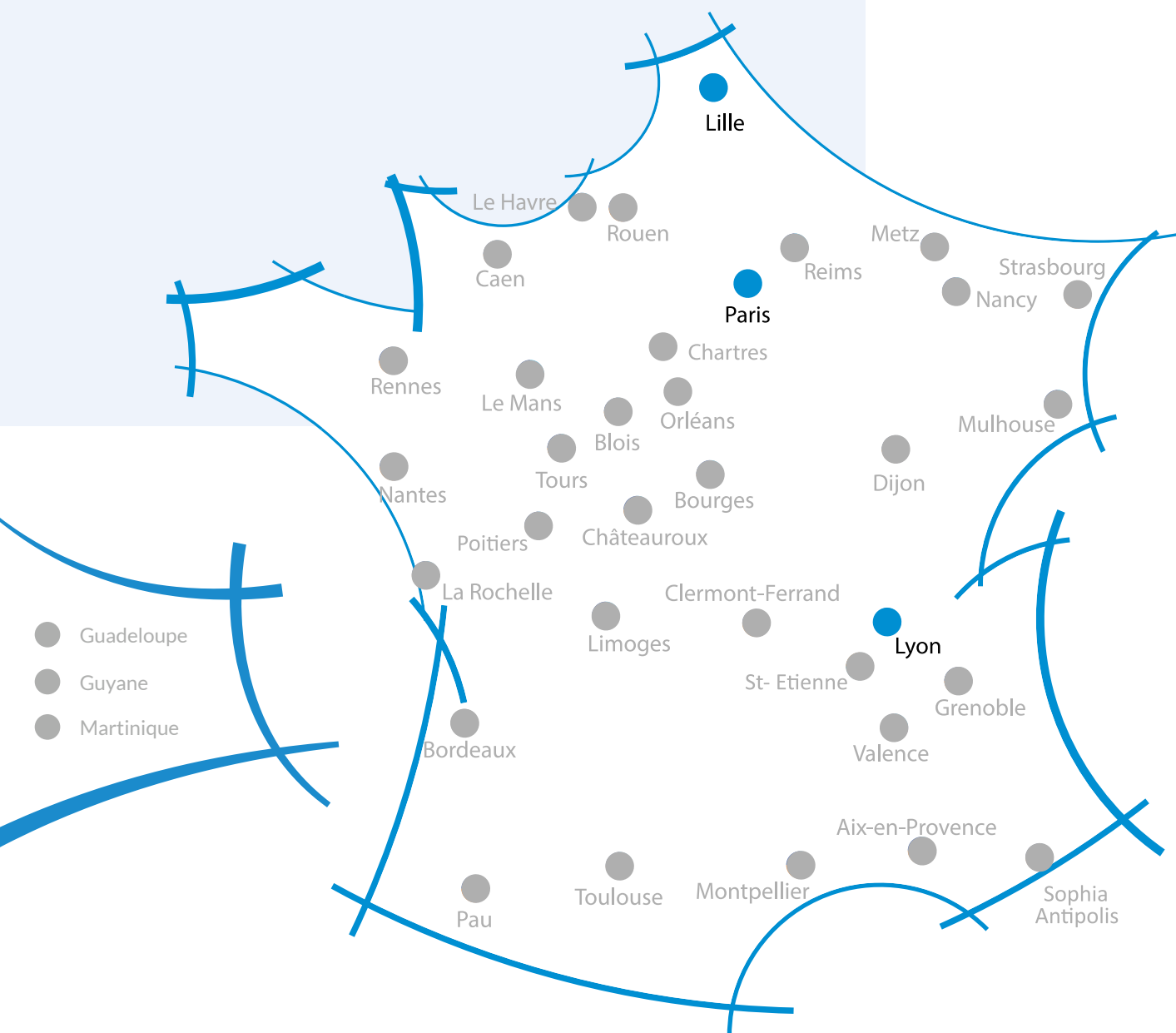
Le candidat issu d'un parcours composé de différentes périodes de formation ou ayant réussi partiellement le titre peut obtenir le titre par capitalisation des CCP constitutifs du titre.

Pour l'obtention de chaque CCP, le candidat est évalué par un jury composé de professionnels. L'évaluation est réalisée sur la base des éléments suivants :

- + Une mise en situation professionnelle ou une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, complétée par un entretien technique;
- + Un dossier professionnel dans lequel le candidat a consigné les preuves de sa pratique professionnelle, complété d'annexes si prévues au RC.

Afin d'attribuer le titre, un entretien final se déroule en fin de session du dernier CCP, et au vu du livret de certification.

M2i, LEADER DE LA FORMATION IT, DIGITAL ET MANAGEMENT EN FRANCE



Retrouvez tous les détails de notre offre
sur diplome.m2iformation.fr

Tél. Paris : 01 44 53 36 30 - Tél. Lyon : 04 78 02 38 90 - Tél. Lille : 03 20 19 07 19

